Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212902894-20251127-2025_23-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 9

Nombre de Membres présents : 6
Nombre de procurations : 0
Nombre de suffrages exprimés : 6
Vote pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 20/11/2025

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, LE MENN Jean, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, COULOMB Yannig.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES):

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES) : CAMUS Jean-Michel, CONGARD Laurent, AUFFRET Arthur.

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SÉANCE : STROMBONI Paule.

DELIBERATION N° 2025-23

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU VOLET 1 DU PACTE FINISTERE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2026

Monsieur le Maire informe que dans l'estimatif de travaux établi pour la signature du marché de voirie, il reste à réaliser des travaux à Kerfénan, Brigneun et Kerbeuz. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 20 000 €.

Il propose de solliciter la subvention du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite la subvention du volet 1 du Pacte Finistère pour la réalisation des travaux de voirie 2026 sur les voies communales au niveau des villages de Kerfénan, Brigneun et Kerbeuz.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)